

## **Présentation**

**Doc 1 : comment faire une demande de LHSS ?**

**Doc 2 : fiche de demande de LHSS**

## **COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE LITS HALTE SOINS SANTE ?**

Initialement appelés lits infirmiers, ce dispositif, financé par la Direction Départementale de l'action sanitaire et sociale (DDASS), vise à améliorer les problèmes de santé des personnes sans domicile fixe quelque soit leur couverture sociale, en leur assurant un hébergement provisoire leur permettant de recevoir des soins légers, de courte durée. En 2005, le dispositif passe en Lits Halte Soins Santé (LHSS) offrant des possibilités de dispenser des soins aux personnes sans domicile fixe et donnant un statut juridique et financier aux structures hébergeant les LHSS.

Au 1er novembre 2019, la Métropole Lilloise compte 40 LHSS adossés pour la plupart à des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS).

### **Mode d'emploi**

#### **1- Qui relève de ce dispositif ?**

Toute personne, quelle que soit sa situation administrative, dont l'état de santé nécessite une prise en charge médicale adaptée de courte durée. Par exemple : épisode infectieux aigu, petite traumatologie, lésions dermatologiques importantes...

Peuvent être admis également les patients nécessitant des soins ponctuels dans le cadre de :

- Altération de l'état général, nécessitant des soins pour une pathologie aiguë
- Pathologie aiguë dans le cadre d'un contexte de pathologie chronique

#### **2- Qui peut effectuer une demande de LHSS ?**

Les Centres de santé, les Établissements de santé, la médecine de Ville peuvent en faire la demande auprès de coordination du RSSLM.

#### **3- Comment effectuer une demande de LHSS?**

La fiche « demande d'attribution des lits Halte Soins Santé » est à télécharger sur le site internet du Réseau Santé solidarité Lille Métropole - [www.sante-solidarite.org](http://www.sante-solidarite.org).

Elle doit être dûment remplie par un médecin et un travailleur social, puis envoyée à la coordination du RSSLM, cellule de régulation par mail: [regulation.lhss@sante-solidarite.org](mailto:regulation.lhss@sante-solidarite.org)

#### **4- Que faire ensuite ?**

Le travailleur social et le médecin contactent la régulation - 06 18 71 37 02 - qui étudie la demande et valide son adéquation au dispositif.

#### **5- Comment se passe l'attribution du Lit ?**

Au regard du plan d'occupation actualisé régulièrement, l'infirmier régulateur du RSSLM contacte la structure d'accueil LHSS afin d'envisager l'arrivée du patient. Une concertation médico-sociale s'effectue et la structure d'accueil LHSS donne ou non son accord.

#### **6- Comment s'organise l'arrivée en LHSS ?**

L'infirmier régulateur du RSSLM contacte la structure demandeuse pour lui rendre compte de l'attribution ou non du lit. Ensuite, il met en lien le demandeur et le receveur pour organiser le transfert.

#### **7- Quelle est la durée de séjour ?**

La durée est définie en fonction de la pathologie dans une limite de deux mois maximum.

#### **8- Comment s'effectue la sortie du patient ?**

L'infirmier coordinateur du RSSLM est en concertation hebdomadaire avec les structures d'accueil LHSS afin de connaître l'évolution de l'état de santé du patient. Les démarches sociales engagées sont également considérées. La décision de sortie est évaluée en fonction de l'état de santé du patient par le médecin coordinateur de la structure d'accueil.

#### **9- Ce que n'est pas un LHSS ?**

- o Un service de convalescence
- o Une maison de retraite
- o Un foyer d'hébergement
- o Une maison d'accueil spécialisée

Les LHSS **ne disposent pas** d'une présence infirmière 24H/24H mais d'une visite médicale quotidienne.

**FICHE DE REGULATION DU DISPOSITIF LITS HALTE SOINS SANTE  
DANS LES CENTRES D'HEBERGEMENT (1/3)**

**1. FICHE SOCIALE**

Date :

Demande effectuée par (Nom & Structure) :

Tel : Fax :

Mail :

Nom - Prénom : Date de Naissance : / /

Femme  Homme

Situation familiale : Nationalité :

La présentation du dispositif LHSS a-t-elle été réalisée auprès du patient :  Oui  Non

Le patient est consentant à l'entrée en LHSS :  Oui  Non

Le patient donne son accord à la transmission de ce dossier :  Oui  Non

**Situation administrative et sociale :**

Suivi social par : Org de domiciliation :

<b>Revenus</b>	Salaire	RSA	Retraite	AAH	Tutelle/curatelle			autre :	
<b>Sécurité sociale</b>	SS de base	ALD	Mutuelle	PUMA	CMU-C	CSS payant	CSS Gratuite	AME soins urgents	AME

N° S S : Organisme :

Commentaire social (papiers / logement / référent):

Démarches sociales effectuées & projet d'hébergement ultérieur (préciser) :

Un diagnostic SIAO a-t-il été effectué ?  oui  non  
Si oui, par qui? et à quelle date ?

**Avis de l'infirmier régulateur RSSLM:**

Acceptation :  
Structure : Date d'entrée :  
Refus : (motif)

**FICHE DE REGULATION DU DISPOSITIF LITS HALTE SOINS SANTE  
DANS LES CENTRES D'HEBERGEMENT (2/3)**

**2. FICHE MEDICALE (CONFIDENTIELLE)**

**Date :**

**Demande effectuée par (Nom du Médecin & Structure) :**

**Tel :** / **Fax :**

**Mail :**

**Nom - Prénom :**

**Renseignements médicaux :**

- **Pathologie pour laquelle le LHSS est demandé :**

- **Autres pathologies/ antécédents :**

- **Pathologies psychiatriques ou troubles du comportement:**

- **Consommation de toxiques :**

- **Convalescence / examens prévus / RDV de consultations :**

<b>Degré d'autonomie :</b>	Aide complète	Aide partielle	Seul
Toilette			
Repas			

- **marche : oui / non**

**béquille / déambulateur / fauteuil roulant**

- **montée d'escaliers possible : oui / non**

**FICHE DE REGULATION DU DISPOSITIF LITS HALTE SOINS SANTE  
DANS LES CENTRES D'HEBERGEMENT (3/3)**

**3. TRAITEMENT**

Date :

Nom - Prénom :

**TRAITEMENT MEDICAL :**

Nom du médicament (en lettres majuscules)	Matin	Midi	Soir	Coucher	Durée du ttt (jours / sem / mois)

**SOINS INFIRMIERS / KINE...**

Soins	Nb de fois par jour	Durée (jours / sem / mois)